

Compte rendu de la réunion bilan de la campagne de lutte 2023 contre le rat musqué et le ragondin, rongeurs aquatiques envahissants, sur le territoire des Hauts-de-France

Le jeudi 11 juillet à 14 h à Loos-en-Gohelle

Présents	Excusés
<p>BENOIT Pierre – DDT de l'Aisne BONTE Pierre – Président de l'APANGA BOUGENIERE Jean-Christophe – FDC 62 BOUTRY Catherine – administratrice de l'APANGA et de la FDC 59 BREHON Jean-Charles – GDON de l'Arrondissement de Béthune CASTAING Manon – FDC 60 COSTENOBLE Sébastien – USAN CROWYN Grégory – Conseil Départemental du Pas-de-Calais DA SILVA ROPIO Raphaël – Conseil Départemental du Pas-de-Calais DALLA COSTA Damien – PGR 59 DEBARGE Gilles – PGR 59 DEGEZELLE Margot – FREDON Hauts-de-France DELACRE Jacques-André – Président du GDON de la région d'Audruicq DOIRISSE Justine – GDON Pays de Lumbres / SMAGE Aa DOYER Francis – Président du GDON du Pays de St-Omer DUPARCQ Margaux – CPIE Chaîne des terrils DUSANTER Philippe – Vice-président de l'AGPPA 02 FOURNIER Vincent – Directeur GDS du Pas-de-Calais FRITSCHÉ Eléa – CPIE des Pays de l'Aisne HAMEY Sabine – Vice-Présidente de l'APANGA HOCHART Jérôme – DDTM du Pas-de-Calais HULOT Lucas – USAN IMBERT Jean-Paul – Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers KOTWICA Guillaume – DREAL Hauts-de-France LECOINTE Hubert – Président du GDON Hauts-Pays LEUBA Muriel – DRAAF / SRAL Hauts-de-France LOUCHART Benoît – FDSEA du Pas-de-Calais MUCHEMBLED Odile - FREDON Hauts-de-France NAUDET Cyrille – Président du GDON du Boulonnais / Administrateur de FREDON Hauts-de-France PARESYS Antoine – Vice-Président du GDON Flandres-Maritimes PRUVOST Sasha – FREDON Hauts-de-France ROCH Guillaume – Conseil régional des Hauts-de-France RUFFIN Mickaël – Communauté de communes de la région d'Audruicq SAGOT Jules – USAN TEINTENIER Véronique – Vice-Présidente en charge de la biodiversité au conseil régional des Hauts-de-France TURPIN Mélinda – ARB Hauts-de-France / Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France VANDENRENUCHOUE Martin – DDTM du Pas-de-Calais VANDERFAELLIE Maurice – GDON Flandres Maritimes VERSTRAETEN Jean-Jacques – Président du GDON de l'arrondissement de Béthune VILLAIN Christophe – Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois</p>	<p>ASSET Thibaud – VNF (Nord-Pas-de-Calais) BOLLENGIER Denis – Président de FREDON Hauts-de-France BOUTEILLER Richard – FDC 80 CHASSIN Patrice – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France COURTIN Philippe – Syndicat mixte de l'Ailette DEFRENNE Karine – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France DELSAUX Anne-Sophie – DDTM du Nord DEROZIER Robin – MEL DESENCLOS Gautier – Conseil Départemental de la Somme DIDIER Lison – FDC 02 DUFFY Céline – Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers DUHAYON Gérard – ARB Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux DUPERRON Gilles – SMAPI FAVRELLE Patrice - VNF FRANCOIS Frédéric – OFB GRAS Jean-Luc – Président du GDON SABEM HALLART Guénaël – CPIE Pays de l'Aisne HOUPIN Yves – Président de l'ADGCPA de la Somme JANIER-DUBRY Nelly – Conseillère Régionale des Hauts-de-France et Vice-Présidente à la commission agriculture-agroalimentaire JARDIN Gaëlle – OFB LARIVIERE Sandrine – Vet'el LAVOISIER Emmanuel – FDC 70 LE GROS Stéphane – FRC Hauts-de-France LEJA Frédéric – AGPPA 02 LERMYTTE Marie-Claude – Sénatrice du Nord et Conseillère régionale LEROY Jean-Claude – Conseil Départemental du Pas-de-Calais LE TOHIC Kévin – FDC 60 MACAREZ Frédérique – Maire de Saint-Quentin MACKE Dominique – Président de la FRGDS PILLOT Maxime – FDC 80 POIRET Christian – Président du Conseil départemental du Nord POITOUT Claire – MEL PYPE Denis – Conseil Régional des Hauts-de-France SCHRAEN Willy – Président de la FRC Hauts-de-France TOURNIER Alain – Vice-président de FREDON Hauts-de-France TREUTENAERE Dimitri – Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer UHRES Emmanuelle – Communauté de communes Pévèle Carembault</p>

Ordre du Jour :

- ✓ Bilan de la campagne de lutte 2023 sur le territoire des Hauts-de-France
- ✓ Développement de la lutte contre le rat musqué, et le ragondin, sur les territoires des GDON et associations soutenues par la Région Hauts-de-France
- ✓ Extension et maintien de la lutte en Hauts-de-France
- ✓ Communication
- ✓ Perspectives

Introduction :

M. NAUDET Cyrille, administrateur de FREDON Hauts-de-France et co-président de la commission « vertébrés nuisibles » introduit la réunion.

1. **Préambule** (M. Cyrille NAUDET et Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

M. NAUDET Cyrille rappelle la nécessité de coordonner la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à l'échelle des Hauts-de-France et remercie les coordinateurs, les financeurs ainsi que l'ensemble des acteurs présents à cette réunion.

Mme DEGEZELLE Margot rappelle l'existence de la commission vertébrés nuisibles à FREDON Hauts-de-France, sa composition ainsi que le rôle de FREDON Hauts-de-France dans la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

2. **Bilan de la campagne de lutte 2023** (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Aisne

- Dans l'Aisne, entre 2020/2021 et 2022/2023, on observe une augmentation de 35 % des prises de rats musqués avec 3 029 rats musqués détruits en 2022/2023. On observe aussi une augmentation de 25 % des prises de ragondins sur la même période. 12 445 ragondins ont été détruits en 2022/2023 (source : FDC 02 et Syndicat mixte de l'Ailette). Ces augmentations peuvent être expliquées par la mise en place d'une prime à la capture sur le PETR Pays de Thiérache et le Syndicat mixte de l'Ailette qui ont rejoint la lutte collective.
- Sur ce territoire, les rongeurs aquatiques envahissants sont principalement tués par tir contrairement aux autres départements de la région. 98% des rats musqués et 94% des ragondins ont été piégés par des piégeurs volontaires.
- L'Aisne est un département avec une hausse du nombre de rongeurs aquatiques envahissants piégés à l'inverse des autres départements. La lutte collective s'organise progressivement avec le PETR Pays de Thiérache, le syndicat mixte de l'Ailette ainsi que la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

M. DUSANTER Philippe indique qu'une convention a été mise en place entre l'AGPPA 02 et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en 2024. 16 piégeurs sont présents sur le territoire de la communauté d'agglomération. La communauté de communes du Val de l'Oise souhaite également intégrer la démarche ce qui permettrait d'agrandir la zone de lutte, selon M. DUSANTER Philippe.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le Nord

- Dans le Nord, on observe une baisse des captures de rats musqués : -73% de 2015 à 2023. 9 063 captures ont été comptabilisées en 2023 (GDON Flandres-Maritimes, USAN, GDON SABEM, MEL). Cette diminution peut s'expliquer par différents facteurs :
 - L'efficacité des mesures mises en place ces dernières années
 - La baisse du nombre de piégeurs
 - Des phénomènes climatiques qui influencent la reproduction des rats musqués mais également, l'accessibilité des zones de piégeage.

La même diminution est observée dans les données fournies par l'APANGA, en année cynégétique avec -72% des captures entre 2015 et 2023.

- On observe à l'inverse, une nette augmentation des captures de ragondins de +163 % entre 2018/2019 et 2022/2023 avec 350 ragondins piégés en 2022/2023 (source : APANGA). 31 communes sont concernées par la problématique du ragondin sur les territoires des GDON du Cambrésis, de Sambre Avesnois et de la Scarpe Amont. On

observe une concentration des populations de ragondins au sud du département, où les réseaux hydrographiques sont plus nombreux.

- Le nombre de piégeurs professionnels (6) et volontaires (84) diminue de 11% entre 2021 et 2023 pour les GDON de Flandre Maritime, de Radinghem-en-Weppes (sur le territoire de l'USAN) et SABEM.
- En ce qui concerne les données de la MEL, 1 733 rats musqués ont été capturés sur le territoire. L'ensemble de ces captures ont été réalisées par une entreprise privée.
- Le GDON SABEM est en cours de redynamisation grâce aux efforts concertés du GDON, de FREDON, du Conseil régional, de l'APANGA et du PGR 59 avec notamment, la signature d'une convention.

M. BONTE Pierre confirme la baisse des observations de rats musqués en 2023. Le début d'année 2023 très sec a entraîné une baisse de la reproduction du rat musqué. Cependant, avec les fortes précipitations ces derniers mois, il y aura certainement une hausse de la population et de fait, une hausse des captures.

M. BONTE Pierre indique que le ragondin a été observé sur le cours de l'*Elnon* et à proximité de Valenciennes. Cela pose un problème puisque le castor est aussi présent dans cette zone. Du fait de la réglementation en vigueur, il n'est pas possible de déployer des pièges tuants si la présence du castor est avérée. Les pièges sélectifs sont plus chers et sont à la charge des piégeurs.

L'assemblée s'interroge sur le fait que le GDON Flandre Maritime n'ait que des piégeurs salariés.

Mme MUCHEMBLED Odile précise que le GDON Flandre Maritime n'a pas que des piégeurs salariés sur son territoire ; il y a aussi des piégeurs volontaires membres de l'APANGA. **M. PARESYS Antoine** confirme cette information. **Mme MUCHEMBLED Odile** précise qu'historiquement, le GDON Flandre Maritime ne distribue pas de prime à la capture puisque ses piégeurs sont salariés. **M. COSTENOBLE Sébastien** indique que le fonctionnement du GDON de Radinghem-en-Weppes (sur le territoire de l'USAN), est le même que pour le GDON Flandre Maritime. **M. VERSTRAETEN Jean-Jacques** précise qu'il existe une convention pour que les piégeurs professionnels de l'USAN puissent intervenir sur le territoire limitrophe de son GDON, en complément des piégeurs volontaires.

Mme DEGEZELLE Margot explique que la MEL fait appel à des entreprises privées pour réaliser le piégeage du rat musqué sur son territoire. FREDON a présenté la possibilité d'inciter les piégeurs volontaires à piéger sur leur territoire toute l'année par la mise en place d'une prime à la capture. Pour le moment, cette possibilité n'a pas été retenue.

M. DALLA COSTA Damien indique que le PGR 59, tout comme l'APANGA, assiste la FDC 59 sur les formations des piégeurs.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Oise

- Dans l'Oise, entre 2014/2015 et 2022/2023 on observe une diminution de -61% des prises de rats musqués avec 661 rats musqués détruits en 2022/2023. Néanmoins, ce chiffre est supérieur aux captures de l'an passé (579 captures en 2021/2022). Les fluctuations s'expliquent, en partie, par les changements opérés au sein de l'ADPAOGP. En effet, cette dernière était peu active en 2020 et 2021. Elle a été redynamisée en 2022 par la FDC 60 avec un changement de bureau de l'ADPAOGP. Il devrait donc s'opérer une hausse progressive des captures par la suite.
- On observe une hausse des captures de ragondins entre 2020/2021 et 2022/2023 avec 2 539 ragondins capturés en 2022/2023 (source FDC 60). L'Oise se place donc en deuxième département avec le plus de captures de ragondins.

- En 2024, une prime à la capture a été mise en place sur le territoire de la communauté de commune des Lisières de l'Oise.

Mme CASTAING Manon indique qu'un travail plus étroit va avoir lieu avec les associations de piégeurs dans le département afin d'augmenter le nombre de membres.

M. NAUDET Cyrille demande si les impacts relatifs aux rongeurs aquatiques envahissants sont importants dans l'Oise. **Mme CASTAING Manon** indique qu'il y a une volonté de chiffrer les dégâts mais que ces données sont complexes à quantifier. En particulier les dégâts sur les berges. Un mailing a été effectué auprès des communes afin de chiffrer les dégâts sur les berges commune par commune.

L'assemblée se questionne sur les techniques de régulation intitulée « autre » dans le graphique « régulation du rat musqué dans l'Oise »

Mme CASTAING Manon explique que les autres techniques de régulation peuvent être du déterrage ainsi que du tir à l'arc. **M. NAUDET Cyrille** indique que les chasseurs à l'arc sont très actifs dans le département du Nord et ils recherchent des territoires colonisés par les rats musqués et les ragondins. **Mme CASTAING Manon** indique qu'effectivement, il peut être intéressant de se rapprocher des chasseurs à l'arc. Par ailleurs, la problématique des rongeurs aquatiques envahissants est de plus en plus urbaine. Ce type de chasse est plus propice en milieu urbain car elle comporte moins de risques.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département du Pas-de-Calais

- Dans le Pas-de-Calais, une baisse des captures de rats musqués est également constatée (- 55% entre 2015 et 2023). Le nombre de captures de rats musqués est de 28 822 en 2023. Cette tendance est aussi la même pour les données fournies par la FDC 62 avec une diminution des captures.
- Aucun piégeur des GDON du Pas-de-Calais n'a piégé de ragondins en 2023. Cependant, le GDON du pays de St-Omer a indiqué avoir piégé deux ragondins sur son territoire en 2024. Il faut donc être vigilant car il est présent.
- Le nombre de piégeurs dans les GDON du Pas-de-Calais est le même en 2023 qu'en 2022 avec 444 piégeurs. 14 piégeurs sont professionnels tandis que le reste sont des piégeurs volontaires.

M. LECOINTE Hubert indique que le GDON du Haut-Pays est en redynamisation depuis un an. Il englobe 49 communes dont 26 sont concernées par la problématique du rat musqué. 200 rats musqués ont été détruits en 2023, majoritairement par piégeage. 60 pièges nasses et 50 pièges en X ont été distribués en 2023. Le GDON compte aujourd'hui 22 adhérents. Les communes du GDON incitent à la création de groupes de piégeage dans chacune des communes concernées.

M. DELACRE Jacques-André indique qu'en 2023, différents événements ont empêché la capture des rats musqués. Notamment la mise en eau précoce des waterings ainsi que les inondations qui ont eu lieu pendant l'année 2023. À cause des inondations, des populations de rats musqués ont été piégées là où elles n'étaient pas présentes auparavant. **M. DELACRE Jacques-André** observe une baisse d'effectif des piégeurs sur le GDON de la région d'Audruicq. Cette baisse est due en partie au déplacement de certains piégeurs vers le GDON du Calais où les rémunérations sont plus élevées mais aussi à une difficulté de renouvellement des piégeurs qui sont âgés.

M. VERSTRAETEN Jean-Jacques évoque des demandes de personnes qui veulent piéger sur le GDON de l'arrondissement de Béthune mais les effectifs ne sont pas suffisants pour amorcer une formation. **Mme DEGEZELLE Margot** propose un regroupement avec le GDON de Saint-Omer afin que le nombre de piégeurs puisse déclencher une formation. **Mme MUCHEMBLED Odile**

précise que les GDON de Saint-Omer et de la région d'Audruicq l'ont déjà fait. **M. NAUDET Cyrille** indique qu'il est aussi possible de mutualiser avec des piégeurs inscrits auprès de la FDC 62. **Mme HAMEY Sabine** indique que l'APANGA peut aussi se déplacer dans le Pas-de-Calais afin d'assurer la formation des piégeurs.

M. BOUGENIERE Jean-Christophe se demande si une formation spécifique au rat musqué et ragondin pourrait être créée afin de réaliser des sessions avec des effectifs moins importants et sur des pas de temps plus courts (1 journée). **Mme HAMEY Sabine** indique que, pour les formations « agrément piégeurs », un nombre d'heures est à respecter.

Mme DEGEZELLE Margot indique le piégeage d'un ragondin au marais de St-Omer en 2024. **M. DUSANTER Philippe** indique également la capture de ragondins en mars-avril à l'ouest de la vallée de l'Authie ainsi que sur le parc du Marquenterre. **Mme DEGEZELLE Margot** indique que le ragondin peut se déplacer rapidement. Certains individus « éclaireurs » avancent petit à petit sur les cours d'eau pour s'y installer ensuite. Les ragondins et rats musqués utilisent les mêmes ressources alimentaires et sont donc en compétition. Néanmoins, on observe une répartition des territoires entre les deux espèces, au profit des ragondins. **M. BONTE Pierre** affirme que les ragondins se sont déplacés d'environ 70 à 80 kilomètres de 2010 à 2024 soit une avancée d'environ 5 kilomètres par an.

M. RUFFIN Mickaël explique que sur son territoire, la taxe GEMAPI permet la prime à la capture et la rémunération des piégeurs salariés. Cependant, la compétence GEMAPI pourrait être transférée à un EPTB. Il explique néanmoins que la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants n'est pas la priorité des EPTB et de fait, les financements de la prime et des piégeurs salariés pourraient fortement diminuer. Il faut donc veiller à l'intégration de cette action lors du transfert de compétence GEMAPI à un EPTB. **Mme DEGEZELLE Margot** précise que les mécanismes de financements ne sont pas les mêmes selon les territoires. **M. VERSTRAETEN Jean-Jacques** explique que pour le GDON de l'arrondissement de Béthune par exemple, la communauté de commune a la compétence GEMAPI.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département de la Somme

- Dans la Somme, entre 2014/2015 et 2022/2023, on observe une diminution de -77% des prises de rats musqués avec 1 513 rats musqués détruits en 2022/2023. On observe à contrario, une augmentation de +736 % des prises de ragondins entre 2014/2015 et 2022/2023 avec 619 ragondins capturés en 2022/2023 (source : FDC 80).
- Une lutte collective a été mise en place sur le territoire de la communauté d'Agglomération de la baie de Somme en 2023 avec une prime à la capture. Des échanges ont également eu lieu avec la Communauté de communes Est de la Somme.

Mme TEINTENIER Véronique a échangé avec le Président de ADGCPPA de la Somme. Un accompagnement particulier pour le développement de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants est utile sur ce territoire.

Bilan global de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans les Hauts-de-France

Globalement, on observe :

- Une diminution des prises de rats musqués sur l'ensemble des Hauts-de-France avec une diminution des captures de -31% pour le Nord et le Pas-de-Calais entre 2021 et 2023 et de -4% pour l'Aisne, l'Oise et la Somme entre 2020/2021 et 2022/2023.
- On observe une augmentation des captures de ragondins sur l'ensemble des départements avec +45% de captures pour le Nord ainsi qu'une augmentation de +47% dans l'Aisne, l'Oise et la Somme.

- On note également une diminution du nombre de piègeurs dans le Pas-de-Calais (-4%) et le Nord (-11%)

Les piègeurs ont un impact positif sur la démographie des rats musqués et peuvent s'en féliciter. Il y a une diminution de la présence des rongeurs de manière générale sur les Hauts de-France.

Focus sur le castor

Le castor est un rongeur semi-aquatique de 15 à 20 kg en moyenne. Il est facilement différenciable du rat musqué et du ragondin par sa queue plate. Des populations sont présentes dans les départements de l'Aisne et du Nord où des arrêtés préfectoraux ont été mis en place afin d'interdire les pièges de catégorie 2 et 5. Quelques individus ont été observés dans le département du Pas-de-Calais. Le castor est une espèce protégée par la réglementation européenne et la réglementation française.

M. BONTE Pierre s'inquiète de la question de la prolifération des rongeurs aquatiques envahissants puisqu'il n'est pas possible de piéger dans les communes où le castor a été observé. **Mme DEGEZELLE Margot** indique que ce sont les pièges de catégorie 2 et 5 qui sont interdits d'utilisation. **M. HOCHART Jérôme** précise que les pièges doivent être sélectifs afin d'éviter le piégeage des castors. **M. BENOIT Pierre** indique que dans les communes où des arrêtés ont été mis en place pour la protection des castors dans l'Aisne, les populations de rongeurs aquatiques envahissants n'ont pas augmentées de façon exponentielle, cela reste gérable.

3. Bilan du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en lien avec la région. (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

Evaluation du développement de la lutte

Mme DEGEZELLE Margot rappelle les engagements des GDON et de FREDON envers la région Hauts-de-France qui finance 25 % des primes à la capture à 2€ (soit 0,50 € par queue) aux GDON et territoires impliqués dans le programme.

Opération coup de poing concertées

Différentes opérations « coup de poings » ont été réalisées par les groupements opérateurs en 2023 et 2024.

Part de la lutte suivant les différentes catégories de piègeurs :

En huit ans, 3 134 piègeurs volontaires ont piégé 244 028 rongeurs aquatiques envahissants. Ils représentent 97 % des piègeurs et piègent 77 % des rongeurs aquatiques envahissants.

94 piègeurs salariés ont piégé 74 482 rats musqués sur 8 ans. Ils représentent 3 % des piègeurs et piègent 23 % des rongeurs aquatiques envahissants. Il existe donc une complémentarité entre les piègeurs bénévoles et salariés.

M. NAUDET Cyrille explique que les différences de captures se font aussi au niveau de la surface piégée. Un piègeur mobile peut piéger jusqu'à 600 rats musqués sur un vaste territoire tandis qu'un piègeur actif plus localement peut piéger 16 à 20 rats musqués.

Evolution du nombre de captures (pour les GDON de l'arrondissement de Béthune, du Boulonnais, du Pays de St-Omer, de la région d'Audruicq, de SABEM et du PETR Pays de Thiérache)

Le nombre de capture des piègeurs volontaires et professionnels sont en baisse entre 2021 et 2023. Cette baisse dans la majorité des GDON peut s'expliquer par une diminution des populations de rats musqués sur ces territoires mais aussi par un nombre de piègeurs en diminution. Par

ailleurs, les piègeurs les plus nombreux restent globalement aux mêmes endroits. Cela induit une diminution de la population de rats musqués et donc une baisse de captures.

Renseignement des linéaires des cours d'eau piégés

FREDON Hauts-de-France, les GDON et la FDC 02, ont fournis d'importants efforts afin de regrouper un ensemble d'informations par piègeur bénévole dont le nombre de captures, le montant de l'indemnité perçu, le nom de la commune piégée, le nom du cours d'eau piégé et la longueur du linéaire traité quand cela est possible. Ces informations ne sont pas toujours évidentes à obtenir pour les piègeurs volontaires.

La carte présentant le nombre de capture de rongeurs aquatiques envahissants par piègeurs volontaire sur chaque commune peut mettre en évidence les secteurs où il manque des piègeurs (secteurs non piégés ou secteur où le nombre de prises par piègeur est élevé).

Bilan

- 4 GDON bien engagés dans l'opération depuis 2016 rejoins par un territoire dans l'Aisne en 2022 (élargi en 2023) et par un GDON du Nord en 2023.
- Importance de l'implication des piègeurs volontaires dans la lutte contre le rat musqué et le ragondin
- Réalisation de cartographies de localisation des piégeages bénévoles du rat musqué et du ragondin

La poursuite du piégeage permet une meilleure maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins sur ces territoires.

En 2024, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants se poursuit et se développe auprès du GDON de l'arrondissement de Béthune, du GDON de la région d'Audruicq, du GDON du pays de St Omer, du GDON du Boulonnais, le GDON SABEM, de la FDC 02 sur le territoire du PETR Pays de Thiérache, du GIC de la Souche sur le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Picarde, de l'ADPAOGP sur le territoire de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise et de l'AGPPA 02 sur le territoire de communauté d'agglomération du St Quentinnois.

4. Extension et maintien de la lutte à l'échelle des Hauts-de-France (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

Mme DEGEZELLE Margot ajoute qu'avec le soutien de la Région Hauts-de-France et de la DRAAF/SRAL Hauts-de-France, FREDON maintien la lutte existante en accompagnant les groupements et étend la lutte collective sur l'ensemble de la région afin de faire valoir le travail des piègeurs volontaires sur l'ensemble des territoires de la région.

5. Communication (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

Mme DEGEZELLE Margot rappelle qu'un poster a été créé par FREDON Hauts-de-France et qu'il peut être prêté si besoin. Différents salons et conférences ont permis en 2023, de sensibiliser la population sur les enjeux liés à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants. Les salons sont aussi un moyen de promouvoir les différentes actions réalisées en région.

6. Perspectives 2024 et plus (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2023

Mme DEGEZELLE Margot évoque la nécessité de l'harmonisation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ qui a déjà été mise en place sur le GDON du Calaisis.

M. NAUDET Cyrille explique que cette augmentation serait une réelle motivation pour les piégeurs. Par ailleurs, elle permettrait de perpétuer une dynamique d'évolution qui existe déjà depuis plusieurs années. Il serait donc nécessaire de demander aux financeurs une augmentation de 0,50€. Pour le GDON du Boulonnais, le syndicat mixte propose de financer cette augmentation. Il revient à chacun sur son territoire de motiver les financeurs afin d'augmenter la prime à la capture.

M. DELACRE Jacques-André ajoute qu'il est nécessaire d'harmoniser les primes à la capture afin d'éviter les transferts de queues qu'il peut y avoir aujourd'hui.

Mme MUCHEMBLED Odile affirme qu'une décision collégiale peut être prise aujourd'hui afin d'harmoniser la prime à la capture à 2,50€.

M. DELACRE Jacques-André avait pour volonté de passer à ce montant l'année dernière ce qui ne s'est pas fait par soucis d'harmonisation de la prime. Il est donc d'accord pour augmenter la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

M. NAUDET Cyrille est également d'accord avec cette augmentation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

M. VERSTRAETEN Jean-Jacques explique qu'il observe une baisse des captures mais toujours le même nombre de piégeurs avec beaucoup plus de surface à couvrir aujourd'hui. Afin de motiver les piégeurs il est également d'accord avec cette augmentation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

M. LECOINTE Hubert est également d'accord avec cette augmentation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

M. DOYER Francis est également d'accord avec cette augmentation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

Mme DOIRISSE Justine indique que la dernière Assemblée Générale du GDON du Pays de Lumbres a adopté cette augmentation de la prime à la capture à hauteur de 2,50€ sur son territoire.

M. VILLAIN Christophe n'a pas autorité sur ce type de décision et se demande si la région ne peut pas également augmenter son financement.

Mme TEINTENIER Véronique explique que ce dispositif d'aide à la capture est essentiel en région. Il existe cependant des points de vue divergents au niveau de la région sur son utilité. **Mme TEINTENIER Véronique** explique que l'attendu est avant tout une régionalisation du dispositif avec une augmentation de la couverture. Plus il y aura de territoires inclus dans ce dispositif, plus celui-ci prendra de la valeur. La région maintient donc un financement à hauteur de 0,50€ mais soutient le développement de ce dispositif et son élargissement à l'échelle régionale. Il est donc essentiel de faire remonter l'ensemble des données auprès de FREDON afin de rendre compte des avancées du dispositif.

Le montant de la prime à la capture sera harmonisé à 2,50€ à partir du 1er janvier 2025.

M. DELACRE Jacques-André évoque la nécessité de coordonner la lutte à l'échelle des GDON. Par exemple un référent pourrait être désigné par commune afin de réunir les piégeurs sur son territoire et de coordonner la lutte. Une cartographie des zones piégées pourrait également aider les piégeurs mais aussi sensibiliser la population. **Mme DOIRISSE Justine** indique qu'effectivement, une cartographie à échelle du GDON permet d'optimiser le piégeage en référençant les communes piégées. C'est aussi un moyen de connaître les zones de chaque piégeur afin de ne pas piéger sur un territoire déjà piégé par quelqu'un d'autre.

M. FOURNIER Vincent se questionne sur les modalités de traitement des cadavres de rongeurs aquatiques envahissants. **M. NAUDET Cyrille** explique que l'idéal est d'enterrer les cadavres. C'est ce qui est préconisé aux piégeurs. **Mme DEGEZELLE Margot** précise que l'élimination des cadavres peut être réalisée soit par les services d'équarrissage (obligatoire au-delà de 40 kg de

carcasse), soit par enfouissement. Les piégeurs et leurs animateurs doivent consulter le Règlement Sanitaire Départemental qui peut apporter des précisions en la matière.

Conclusion :

On observe une diminution globale des captures de rongeurs aquatiques envahissants depuis 8 ans. Les rats musqués sont présents majoritairement dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme et les ragondins dans l'Aisne et l'Oise et tendent à conquérir les autres territoires.

Les piégeurs restent motivés, leur implication est essentielle, néanmoins des zones moins piégées et, où la lutte est moins coordonnée existent. Les actions des piégeurs volontaires et professionnels sont complémentaires.

Mme DEGEZELLE Margot remercie les présidents de GDON, les acteurs de la lutte collective contre le rat musqué et le ragondin, et les financeurs.

M. NAUDET Cyrille remercie Mme MUCHEMBLED Odile et Mme DEGEZELLE Margot pour le travail présenté. Il remercie et félicite tous les acteurs de terrain (piégeurs, coordinateurs, animateurs...) ainsi que les financeurs. Il rappelle que rien n'est acquis et que rien n'est abouti. Les chiffres le montrent et les retours de terrain en sont les meilleures preuves, en particulier sur le versant sud de la région. Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de territoire impliqués dans la lutte collective. Il est aussi essentiel que chaque GDON participe de cette extension en communiquant les actions réalisées aux territoires voisins. Enfin, il termine en précisant qu'il ne faut rien lâcher car les actions menées sont importantes.

Mme TEINTENIER Véronique a bien pris en compte les enjeux liés à la présence du castor et la nécessité de mise en place de pièges sélectifs. Elle reste ouverte à la discussion sur ce sujet. Elle évoque également la possibilité de se réunir afin d'évoquer la mobilisation des jeunes piégeurs dans la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Définition des abréviations utilisées dans ce compte-rendu :

ADGCPPA : Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers et des Piégeurs Agréés

ADPAOGP : Association Des Piégeurs Agréés de l'Oise et Gardes Particuliers

AGPPA 02 : Association des Gardes Particuliers Piégeurs Agréés de l'Aisne

APANGA : Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

FDC 02 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne

FDC 59 : Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

FDC 60 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

FDC 62 : Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

FDC 80 : Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles

FRC : Fédération Régionale des Chasseurs

FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

G(I)DON : Groupement (Intercommunal) de Défense contre les Organismes Nuisibles

GDON SABEM : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Scarpe Aval, Bas Escaut et de la Marque

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

HDF : Hauts-de-France

MEL : Métropole Européenne de Lille

OFB : Office Française de la Biodiversité

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PGR : Piéger, Garder, Réguler

RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants

Smage Aa : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

SMAPI : Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

USAN : Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

VNF : Voies Navigables de France